



Luc-la-Primaube

Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation 05/07/2022

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

Étaient présents : Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

Représentés : M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

Absent : M. CISTERNINO Alain.

Secrétaire de séance : M. MAYMARD Benjamin.

220711DL07

MISE EN PLACE DU PASS' LUC-LA-PRIMAUBE SPORTS ET LOISIRS :

Approbation du dispositif

Monsieur le Maire et Monsieur Cédric ALBINET exposent que le soutien à la vie associative constitue l'un des objectifs prioritaires de la Municipalité, parce que celles-ci offrent à chacun des moyens d'épanouissement individuels et collectifs très variés et accessibles, contribuant ainsi à l'attractivité de la Ville.

Par l'accueil et l'encadrement des enfants et des jeunes dans les activités qu'elles proposent, les associations contribuent pleinement à leur éducation et leur socialisation. Porteuses de valeurs fortes, les associations s'inscrivent dans la transmission et sont reconnues à ce titre par la communauté éducative.

La mise en place de ce dispositif d'aide aux familles, notamment dans le contexte actuel de baisse de pouvoir d'achat, va faciliter l'accès des enfants et des jeunes à l'offre très diversifiée d'activités sportives et de loisirs régulières proposées par toutes les associations luco-primaubaises, sauf pour les activités déjà subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre d'une prestation de service (ALSH, accueil de jeunes, clubs mômes).

Pour la Commune, promouvoir la participation des enfants dès 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans révolus (s'ils sont étudiants) à des activités régulières proposées dans le tissu associatif local, c'est aussi apporter un véritable soutien aux associations sportives et de loisirs. Ce soutien devrait être visible dès la première année avec une augmentation sensible de l'effectif des adhérents ciblés. Aussi, en toute logique, l'ancien dispositif de majoration de la subvention de fonctionnement aux associations locales d'un montant de 20 € par jeune pratiquant une activité sportive ou culturelle n'a pas vocation à être reconduit.

Concrètement, l'aide est allouée aux familles domiciliées dans la commune via la distribution de 3 pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs à valeur faciale de 10 € par jeune de 3 ans à 18 ans et par étudiant ou apprenti jusqu'à 25 ans révolus, pour la saison septembre N / août N+1.

L'association peut consentir, pour chaque jeune ciblé, une réduction sur le prix de la licence ou de l'adhésion à hauteur de 10, 20 ou 30 € (pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs). La liste des associations éligibles au dispositif Pass' Luc-la-Primaube Sports et Loisirs est annexé à la présente note.

La Commune compense la réduction consentie par un versement à l'association sur présentation au service Finances de la collectivité d'un état transmis avant le 1er décembre N ou 1er avril N+1, accompagné des pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs correspondants. Cet état reprend la civilité du jeune, sa date de naissance, son adresse, ainsi que la réduction consentie pour chacun. Le budget estimatif alloué à cette opération s'élève à 18 000 € en considérant que 600 jeunes bénéficieront de ce dispositif.

La mise en place des pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs suppose un plan de communication envers et les familles et les associations partenaires.

La distribution des pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs est organisée en mairie et à la mairie-annexe sur justificatifs d'identité, de domicile et de situation pour les étudiants, idéalement dès le mois d'août pour tenir compte des inscriptions anticipées dans certains clubs.

Les membres de la commission « Projet urbain et Lien Social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix « pour » et une abstention de Mme Gwilaine CAVALIE, a adopté la mise en place du pass' Luc-la-Primaube sports et loisirs dont les modalités de fonctionnement sont énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18/07/22
Et de la publication le 18/07/22

Le Maire

Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube
Tel : 05.65.71.34.20 - E-mail : mairie@luc-la-primaube.fr
www.luc-la-primaube.fr

ANNEXE 1 – LISTE DES ASSOCIATIONS ELIGIBLES AU DISPOSITIF PASS SPORTS
LOISIRS

AIKIDO
AMTC - Arts Martiaux
AAPPMA pêche
ACCA chasse
BOULE JOYEUSE LUCOISE
COUREUR A PIED LUC PRIMAUBE
100 TIAGS
ECLP
KARATE CONCEPT
LOS CAMINAÏRES
LSA XV
LPA Luc Primaube Athlétisme
LUC PRIMAUBE BASKET
LPFC
PETANQUE PRIMAUBOISE
RANDO EVASION
RAND'OXYGENE
SAVATE BOXE FRANCAISE
ROCK ET DANSE LUC - PRIMAUBE
SPORT POUR TOUS
SPORT QUILLES LUC
SPORT QUILLES LA PRIMAUBE
TENNIS CLUC LUC - PRIMAUBE
VOLLEY CLUB LUC - PRIMAUBE
LUC 'PRIM ARC 12
BRUITS DE COULOIRS
QUESTION POUR 1 CHAMPION A TOUS SCRAPS...SCRAPPONS
RETROMOBILE LUC LA PRIMAUBE
DANSES TRADITIONNELLES
MJC CLUBS D'ACTIVITES

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mise en place du Pass' Luc-la-Primaube Sports et Loisirs :
approbation du dispositif

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de 18/07/2022

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 220711DL07

Identifiant unique de l'acte
: 012-211201330-20220711-220711DL07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 7- Pass.docx (99_DE-012-211201330-20220711-
220711DL07-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : ANNEXE 1 LISTE DES ASSOCIATIONS ELIGIBLES PASS
SPORTS LOISIRS.pdf (21_DO-012-211201330-20220711-
220711DL07-DE-1-1_2.pdf)
220711DL07Annexen°1